

Réaction d'Anne Hidalgo au rapport « Pollution de l'air, le coût de l'inaction »

« Une commission d'enquête mise en place par le Sénat vient de rendre public son rapport « Pollution de l'air, le coût de l'inaction ». Elle évalue pour la première fois en France le coût de la lutte contre la pollution de l'air, estimé à plus de 101,3 milliards d'euros, soit deux fois plus que le tabac !

Je tiens à saluer ce travail d'évaluation et d'identification des nombreux effets et impacts directs ou indirects de la pollution de l'air : impacts sanitaires, soins, hospitalisations, absentéisme, perte de productivité, mais aussi effets sur la santé végétale et animale, baisse des rendements des cultures, détérioration des façades des bâtiments, érosion des matériaux, protection des travailleurs...

Il est déterminant à mes yeux que la commission propose des mesures concrètes pour mettre fin à cette inaction, et en particulier qu'elle appelle le gouvernement à agir contre la fiscalité favorable au diesel.

Cet appel est à la hauteur des enjeux et correspond totalement aux initiatives prises par Paris en matière de lutte contre la pollution.

En effet, à Paris et en Ile-de-France, le trafic routier est à l'origine de deux-tiers des émissions de dioxyde d'azote et de 55 % des émissions de particules, et le diesel, encore majoritaire dans le parc automobile français, est particulièrement responsable, comme le pointe le rapport du Sénat.

Pour répondre à ce défi majeur de santé publique, j'ai engagé un plan reposant sur des mesures incitatives pour favoriser les modes de circulation propres, et une interdiction progressive des véhicules les plus polluants. En s'appuyant sur la loi de transition énergétique, dès le 1er septembre 2015, la circulation des véhicules lourds les plus polluants, autobus, autocars et poids-lourds immatriculés avant 2001, sera interdite à Paris. A l'été 2016, cette interdiction sera étendue aux véhicules légers, utilitaires et deux-roues motorisés les plus anciens. Des aides à la mobilité ou au renouvellement du parc accompagnent ces mesures de restriction. D'ici 2020, Paris engagera 20 M€ en faveur de ce plan de lutte contre la pollution. Tout appui de l'Etat, notamment grâce à une fiscalité environnementale cohérente, ou par des projets innovants, tels que proposés par le rapport du Sénat, sera bienvenu. J'appelle le Gouvernement à amplifier et accélérer son action dans ce sens.

Dans le même temps, la Ville de Paris poursuit ses mesures d'incitation à la mobilité électrique, avec le développement d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques, des subventions à l'achat de taxis hybrides ou électriques, des aides à l'achat d'un vélo à assistance électrique... Le développement des transports collectifs reste également une priorité, avec la poursuite des travaux de prolongement du tramway T3 et les projets de liaison à haut niveau de service sur les Berges de Seine et la rocade des gares ; enfin le travail sur la logistique urbaine durable et les projets de réaménagement, comme la piétonisation des Berges, visant à réduire la place de l'automobile à Paris pour redonner toute leur place aux modes de déplacement doux, seront poursuivis.

Seule l'action volontaire et cohérente de l'ensemble des acteurs peut nous permettre de faire baisser d'une façon décisive cette pollution dont le coût est depuis longtemps insupportable pour notre société. »

Anne Hidalgo
Maire de Paris

Contact Presse : presse@paris.fr / 01.42.76.49.61